

POLDER RUBAYIZA
B.P. 807 KIGALI

Masaka, le 23/03 /1989

Compte C.E.R.
N° 5312/02.07.

07 AVR 1989

RWANDA
Fr 68.610
89

Pour vérification, justification de
imputation à charge du 19.102.020218
Frais n° 065 du 29/03/89

FACTURE N° 005

Commandant **KAYUMBA** Cyprien
Officier du Service de Gestion
Ministère de la Défense Nationale

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de la Défense Nationale, ~~Camp Kigali, Camp Muhima,~~.....
~~Camp Kiniburura~~.....

Doit au POLDER RUBAYIZA, une somme de : **SOIXANTE HUIT MILLE SIX**..
CENT DIX FRANCS RWANDAIS..... 68.610.....

Correspondant à la fourniture de **6861**.....kg de choux légumes
au prix unitaire de 10 Frw le kg suivant le marché N° 0030/
Bud.07.09/Bud.582 du 5 janvier 1989.

Cautions de 5 % à Retenir = **3.431**

Net à payer = **65.179**

Handwritten signature and date: 13-04-89

CERTIFIEE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETEE A LA SOMME
DE... **SOIXANTE HUIT MILLE SIX CENTS DIX FRANCS**.....

..... **FRANCS RWANDAIS.**

O.P. 693 du 17-4-89

Pour réception conforme
Kigali, le 24 MARS 1989

Signature of NDIRIMPATSE Pascal
NGDIRIMPATSE Pascal
Major
G4 EM AR

**VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES**
Kigali, le 06 AVR 1989

Le FOURNISSEUR

Signature of Michel Rubayiza
POLDER RUBAYIZA
RUBAYIZA Michel

POLDER RUBAYIZA
B.P. 807 KIGALI

Masaka, le ..23/03.../1989

Compte C.E.R.
N° 5312/02.07.

RWANDA
Fr. 88.610
No. 89
Pour vérification et approbation de
l'imputation à charge du 19.02.02.02.18
Engagement n° 065 du 29/03/89
Le Commandant des Créances
Commandant KAYUKA Cyrille
Officier du Service Appro-Ges en
Ministère de la Défense Nationale

FACTURE N° 005

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de la Défense Nationale,
Camp Kigali, Camp Muhima, Camp Kinihurura

Doit au POLDER RUBAYIZA, une somme de : SOIXANTE HUIT MILLE SIX CENTS DIX
FRANCS RWANDAIS

Correspondant à la fourniture de 6861 kg de choux légumes
au prix unitaire de 10 Frw le kg suivant le marché N° 0030/
Bud.07.09/Bud.582 du 5 janvier 1989.

Cautions de 5 % à Retenir = 3.431
Net à payer = 65.179

CERTIFIEE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETEE A LA SOMME
DE SOIXANTE HUIT MILLE SIX CENTS DIX
..... FRANCS RWANDAIS.

Pour réception conforme
Kigali, le 24 MARS 1989

IMPATRE Pascal
Major
G4 EM AR

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 06 AVR 1989

Le FOURNISSEUR
[Signature]
POLDER RUBAYIZA
RUBAYIZA Michel

POLDER RUBAYIZA BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 009

B.P. 80, Kigali le 03/03/1989

Expéditeur POLDER RUBAYIZA

Destinataire Camp Kigali

I. SIEVA

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
<u>choux</u>	<u>1836</u>	<u>choux légumes</u>	<u>1836kg</u>
		<u>Mille huit cent trente six</u> <u>kilos des choux.</u>	
		<u>Témoins :</u>	
		<u>1. Maj Ruvendeye</u>	
		<u>2. Maj Nkizimana</u>	
		<u>3. Cdt MUYU GABAYIRO</u>	

Enlevé par

Camion: DB 0620

Chauffeur: Malintamba

Arals

Reçu les marchandises

en bon état.
le Destinataire:
Camp Kigali



POLDER BURAYI BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 010/89

B.P. 80, Buray

le 10-03-19 89

Expéditeur POLDER BURAYI

Destinataire camp Buray

I. SIEVA

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
<u>Choux</u>	<u>2248</u>	<u>Choux légumes</u>	<u>2248 kg</u>
		<u>Deux mille deux cent</u>	
		<u>quarante huit kilos de</u>	
		<u>choux.</u>	
		<u>Témoins:</u>	
		<u>1. Rwendye Maj</u>	<u>[Signature]</u>
		<u>2. Cdt Rwendye</u>	<u>[Signature]</u>
		<u>3. Maj Nkizimbo</u>	<u>[Signature]</u>

Enlevé par

Camion: BB 0620

Chauffeur: Nalimbamba

Reçu les marchandises

pour l'état.

le Destinataire:

Comd camp



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 007

Ripali le 14 - 03 - 1989

Expéditeur : POLDER LUMAYIA

Destinataire CAMP MULUMU

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
<u>Chou</u>	<u>255</u>	<u>Choux ligumes</u> <u>Deux cent cinquante</u> <u>cinq kilos de chou</u>	<u>255kg</u>
		<u>Témoins :</u>	
		<u>1. AC MULUMU</u>	
		<u>2. ASM RUCIERE</u>	
		<u>3. gpl NSACUYE</u>	

Enlevé par

Camion : DB 0620

Chauffeur : Nalibamungu

Reçu les marchandises
en bon état.

Le Destinataire :



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 006

Risaké le 02 1051 1989

Pal-de-Rubertre

Camp Maluma

Expéditeur :

Destinataire

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
---------	-----------------	--------------	-------

Chair	242	Chair léguine	242kg
		Beau cont garanti	
		deux tiers de bon	

Te notes :

1. RC MURUNU

2. 15M RUIREZHA

3. epl NSAREYE

Enlevé par

Carnon : DB 0620

Chauffeur : No. utamkias

Reçu les marchandises

en bon état.

Le Destinataire :



Kigali, le 05 janvier 1989

N° 0030 /Bud.07.09/MP.582

✓ POLDER RUBAYIZA
B.P. 807
KIGALI

Objet : Fourniture de choux destinés à l'entretien des services publics durant l'année 1989.

Messieurs,

Suite à votre offre de prix du 1er décembre 1988 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire du marché ayant trait à la fourniture de 108.610 kilos de choux destinés à l'entretien des services publics durant l'année 1989 au prix total d'UN MILLION QUATRE-VINGT SIX MILLE CENT (1.086.100) francs rwandais soit au prix unitaire de 10 Frw par kilo rendu destination.

Cette quantité se répartit comme suit :

Service à ravitailler	Quantité annuelle en Kgs
1. ESM	33.120
2. Camp Kigali	34.515
3. Camp Muhima	7.260
4. Camp Kimihurura	11.393
5. GDN Camp Kacyiru	22.322

Les livraisons de ces quantités sont à effectuer aux dates à convenir avec les services consommateurs intéressés.

Conformément aux stipulations de l'article 9 du Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud.07.09/MP.539 du 23 novembre 1988, vous êtes tenu de garantir la bonne qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée du produit à fournir au moment de sa réception par une commission de réception désignée à cet effet par les représentants compétents des services consommateurs concernés.

Il est à noter que la seule échéance des délais de livraison convenus vaut mise en demeure. En cas d'inexécution du présent marché suivant les spécifications du Cahier Spécial des Charges précité, l'Administration pourra, sans préjudice de réclamation de dommages et intérêts, se prévaloir de la résiliation du marché et s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs. Dans ces conditions, tout supplément de coût sera imputé à votre charge.

Il est porté à votre bonne attention que vous n'êtes pas autorisé à livrer des quantités supplémentaires sans être préalablement en possession de bons de commande visés par l'Inspection Générale des Finances.

Le paiement se fera sur présentation d'une facture en cinq exemplaires à remettre au Gestionnaire des Crédits du service destinataire de la marchandise faisant l'objet de la facturation.

Cette facturation devra porter de manière apparente la mention "Marché n° 0030/Bud.07.09/Bud.582 du 5^{ème} jour 1989" et sera signée par vous sous la formule suivante : "Certifié sincère et véritable et arrêtée à la somme de francs rwandais" (montant en toutes lettres).

La quantité inscrite sur le bon de commande ou sur la lettre de commande auquel ladite facture se rapporte est nécessaire. De plus, la même facture sera obligatoirement accompagnée de différents bordereaux d'expédition indiquant clairement les quantités facturées. Ces bordereaux d'expédition devront porter la signature des membres de la commission de réception susdite.

En cas de différend entre les parties contractantes, les documents régissant ce marché-ci seront considérés dans l'ordre décroissant de prépondérance ci-après :

- 1° la présente lettre de commande;
- 2° le Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud.07.09/MP.539 du 23 novembre 1988;
- 3° Votre offre du 1er décembre 1988;
- 4° Le Cahier Général des Charges encore en vigueur sur les marchés publics.

copie pour information à :

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Monsieur le Ministre de la Défense
Nationale
KIGALI

Monsieur le Chef d'Etat-Major de
l'Armée Rwandaise KIGALI

Monsieur le Chef d'Etat-Major
de la Gendarmerie Nationale KIGALI

Monsieur le Président du Conseil
des Adjudications

KIGALI

Monsieur le Directeur Général de
l'Inspection Générale des Finances

KIGALI

Monsieur le Directeur Général du Budget

KIGALI

Monsieur le Directeur Général des Impôts

KIGALI

Monsieur le Chef du Bureau "Appro-Gestion"
au Ministère de la Défense Nationale

KIGALI

Le Ministre des Finances
et de l'Economie
Vincent RUHAMANYA.

P.O. Le Secrétaire Général
Gaëtan RWABUKUMBA.

